



MARIAGE... PACS... CONCUBINAGE...

POURQUOI CHOISIR? COMMENT CHOISIR?



Avant de vous engager dans une vie à deux, il est important de connaître les différences entre les différents types d'union, en mesurant leurs avantages, leurs conséquences et les obligations qu'elles entraînent dans plusieurs domaines de la vie quotidienne.

QUELLES DIFFÉRENCES?

- Le mariage et le PACS sont des actes juridiques, inscrits en marge de l'acte de naissance. Ils imposent donc un certain nombre d'obligations pour les conjoints ou les partenaires. En contrepartie, ils bénéficient d'avantages.
- Le concubinage étant une union de fait n'entraîne aucune obligation entre les partenaires; mais il ne garantit aucune protection.



QUEL RÉGIME MATRIMONIAL CHOISIR?

- Mariage: les époux peuvent choisir entre la communauté légale réduite aux acquêts (régime par défaut), la séparation des biens ou la participation aux acquêts
- PACS: les partenaires ont le choix entre la séparation des biens (régime par défaut) ou l'indivision établie par une convention d'indivision.
- Concubinage: la séparation des biens est de fait sauf en cas d'achat en indivision



QUELLES CONSÉQUENCES?

Les droits et les devoirs diffèrent durant la vie commune mais aussi en cas de rupture ou de décès.

De même, les conséquences

- financières (participation aux charges du ménage, dettes, crédits,...)
 - filiales (filiation, adoption,...)
 - patrimoniales (logement, succession, donation),...
 - sociales (protection sociale, retraite,...)
 - fiscales
- sont nombreuses.



Le site Service-Public.fr

vous aide à choisir, en mesurant les droits et obligations qui diffèrent selon que vous êtes marié, pacsé ou concubin.

De même, en renseignant votre situation personnelle, le site vous guidera dans les démarches à réaliser.

Les notaires représentent un point d'information et de conseils tout au long de votre vie. Leur aide juridique peut être précieuse, voire nécessaire.



.....

Vous souhaitez être guidé pour peser le pour et le contre de chaque forme d'union, contactez moi.



catherine.laborie@actsocial.fr